

VAGUE 3 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vendredi 15 mars 2024	Du vendredi 15 au jeudi 21 mars 2024 (12h00)	Mercredi 27 mars 2024	Mercredi 10 avril 2024

Les dates relatives aux campagnes de recrutement des postes mentionnés ci-dessous sont susceptibles de changer.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel** (indiquer dans l'objet du mail le poste demandé) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
DIRECTION	IEN PERIGUEUX NORD	1	E.E. PU CHAMPCEVINEL	F01
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN PERIGUEUX NORD	1	DSDEN PERIGUEUX	F02

DIRECTION D'ÉCOLE / École primaire CHAMPCEVINEL

DESCRIPTION DU POSTE

Contexte de l'école

L'école primaire de Champcevinel est une école rattachée au collège Laure Gatet de Périgueux. Sa structure se compose de 4 classes maternelles, 8 classes élémentaires et 1 unité locale d'inclusion (ULIS), sa direction bénéficiant ainsi d'une décharge totale d'enseignement.

L'Indice de Positionnement Social de cette école est de 116,8. Il est supérieur à la moyenne départementale.

Une réflexion sur le climat scolaire est travaillée afin d'améliorer les résultats scolaires, le bien-être des élèves et des personnels, l'absentéisme ainsi que le harcèlement.

La liaison infra et inter cycles est une autre composante importante pour assurer la cohérence des pratiques pédagogiques et des parcours scolaires.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens très aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Compétences attendues

1- La directrice/ le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs (évaluations nationales);
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique, maternelle, laïcité et valeurs de la République) ;
- **de fortes capacités de** médiation, d'écoute et de gestion ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école [taille importante (12 classes) / 1 ULIS], le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
- travailler en équipe au sein du secteur de collège (avec le Principal de collège Laure Gatet, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription, et les professeurs de l'INSPE au vu de la proximité.
- développer les relations et la communication avec les partenaires : familles, travailleurs sociaux, services municipaux, élus et associations.

MODALITE D'AFFECTATION

Condition : être enseignant du 1^{er} degré inscrit sur la liste d'aptitude départementale

Affectation à titre définitif

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement, à l'adresse suivante **24.mvt1d@ac-bordeaux.fr** pour le **jeudi 21 mars 12 H** dernier délai, une lettre de motivation et un CV.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Nicolas MARIN (IEN Périgueux Nord – nicolas.marin@ac-bordeaux.fr).

Conseiller pédagogique de circonscription

Description du Poste

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.
- Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.
 - Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.
- Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.
- Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.
- Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.
- Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.
- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,)
 - Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF
 - Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique
 - Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département
 - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques
 - Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national
 - Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN
 - Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription
 - Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF
-

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF (ou s'engager à passer l'examen l'année du recrutement)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Éléments de Rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur ALAYRAC (IEN, adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

POSTES RELEVANT DE L'ECOLE INCLUSIVE

POSTES		ETABLISSEMENTS	FICHE
Conseiller Pédagogique de circonscription	1	DSDEN DORDORNE	F03
Enseignant référent	1	CLG ALCIDE DUSOLIER NONTRON	F04
Les supports ci-dessous seront également proposés au mouvement des enseignants du second degré qui restent prioritaires sur les enseignants du premier degré. La nomination sur ces postes n'interviendra, le cas échéant, qu'après résultat dudit mouvement.			
Enseignant en ULIS COLLEGE	2	CLG MONTIGNAC CLG VELINES	F05

CONSEILLER PEDAGOGIQUE École Inclusive

Définition du poste

Le conseiller pédagogique École Inclusive est membre du service École Inclusive. Dans ce cadre, il assure des missions de formation, participe au suivi de situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers et accompagne les personnels. Il vient notamment en aide aux équipes pour la gestion des élèves porteurs de difficultés à expression comportementale.

Son action est donc régie par les principes de l'école inclusive. Placé sous la responsabilité de l'IEN Ecole Inclusive, il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par madame l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des Services Départementaux de l'Education nationale, de la maternelle au lycée.

Missions:

- contribuer à l'accompagnement des stagiaires en formation CAPPEI ainsi que des candidats libres,
- assurer l'accompagnement des enseignants exerçant dans le domaine de l'École Inclusive, ainsi que celui des enseignants des classes dites « ordinaires » scolarisant un élève en situation de handicap,
- intervenir dans les actions de formation auprès des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- coordonner et participer aux actions de formation départementale, pour les enseignants des classes dites « ordinaires » et spécialisées, les enseignants débutants, les directeurs, les formateurs,
- aider à l'analyse des besoins des élèves relevant des dispositifs et structures de l'École Inclusive et assurer le suivi des situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers (B.E.P), de la maternelle au lycée, notamment pour les élèves porteurs de difficultés à expression comportementales
- participer à différentes instances, commissions ou réunions traitant des problématiques des élèves à B.E.P
- assurer le suivi des dispositifs (ULIS,UPE2A,EFIV,UE,UEE, DAR), planifier et organiser des réunions pour le suivi de ces dispositifs,
- contribuer à la gestion de la circonscription Ecole Inclusive, y compris concernant les tâches administratives.

Compétences attendues :

- Loyauté institutionnelle, aptitudes relationnelles et qualités d'écoute,
- Compétences nécessaires pour organiser et dispenser des formations auprès des enseignants des premier et second degré ainsi qu'auprès des AESH, en présentiel comme en distanciel,
- Capacités à travailler au sein d'une équipe pluricatégorielle et à communiquer aisément avec tous les partenaires concernés par l'École Inclusive,
- Compétences organisationnelles (anticipation, planification, exécution, évaluation des tâches demandées),
- Être en mesure d'observer et d'analyser des contextes variés,
- Compétences concernant les profils des élèves à besoins éducatifs particuliers et des réponses à apporter à leurs besoins,
- Compétences concernant la didactique des disciplines au regard des problématiques liées à l'École Inclusive,

Contraintes du poste

L'enseignant exercera ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN Ecole Inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle des autres CP-École Inclusive et des autres membres de l'équipe.

Le poste est implanté géographiquement dans les locaux de l'inspection de l'Education Nationale Ecole Inclusive, à Périgueux et à vocation à couvrir l'ensemble du département de la Dordogne.

Qualification requise :

Enseignant titulaire du CAFIPEMF et d'un CAPPEI. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises ci-dessus peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter à celle faisant défaut.

Recrutement :

Pour tout renseignement complémentaire, contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive).
Un CV et une lettre de motivation seront demandés.
Chaque candidature fera l'objet d'un entretien avec une commission.

Enseignant référent

DESCRIPTION DU POSTE

L'enseignant référent est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme spécialisé. Chargé du suivi des élèves handicapés sur un secteur géographique, il est basé sur un collège de ce secteur. A ce titre, il est, pour le secteur, la personne ressource qui sera très souvent consultée en première intention sur les situations de scolarisation d'élèves handicapés.

Missions

→ Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)

→ Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Actions à conduire

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les ESS depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève handicapé (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire du CAPPEI, d'un CAPA-SH, d'un 2CA-SH ou des équivalences énoncées à l'article cité au paragraphe « missions ».
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'A-SH
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...) et plus généralement savoir paramétrer « a minima » un système d'exploitation.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole inclusive).

Enseignant ULIS COLLEGE

Profil de poste

Intitulé : poste d'enseignant coordonnateur en unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS-Collège).

Public concerné : les professeur-e-s de lycées et de collèges ou les professeur-e-s de lycée professionnel de toutes disciplines, titulaires du 2 CA-SH, correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI. (ou en cours de certification)

Les professeur-e-s des écoles titulaires du CAPA-SH correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI (ou en cours de certification)

Missions:

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Assurer les enseignements visant à préparer, développer ou consolider les apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Assurer la coordination du dispositif ULIS.
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique.
- Assurer une mission de personne-ressource auprès de l'ensemble de la communauté éducative.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner, le cas échéant, les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.

Compétences attendues :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Connaître et proposer des modalités diversifiées d'accessibilité pédagogique
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité).
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Recrutement :

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).
